



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 3617

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation des centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD). En effet, plusieurs informations concordantes font état du gel à hauteur de 30 % des financements accordés à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie, aux centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances et les conventions d'objectifs santé-justice pour l'année 2002. Si une telle mesure se confirmait, les CIRDD rencontreraient des difficultés financières dans la réalisation des actions programmées et verraient leur avenir compromis. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend prendre afin que la politique de prévention et de soin des addictions ne soit pas remise en cause dans ses fondements.

Texte de la réponse

Malgré un gel des crédits affectés à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT) qui s'est établi à 11,5 % de son budget, le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées a souhaité que soit assurée la totalité du financement des quarante centres d'information et de ressources sur les drogues et les dépendances (CIRDD) existant dans les départements. La création des dix nouveaux CIRDD déjà agréés est reportée au début de 2003. S'agissant des conventions départementales d'objectifs justice/santé (COD), elles bénéficieront également des dotations initialement prévues leur permettant d'assurer en totalité le fonctionnement des structures spécialisées dans la prise en charge sanitaire des usagers des drogues placés sous main de justice. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation spécifique ainsi que l'a recommandé le conseil scientifique de l'OFDT. Une deuxième délégation de crédits aux chefs de projet départementaux « drogues et dépendances » a été effectuée à cet effet dès le 18 octobre 2002 au moment où a été confirmé le montant définitif du budget de la MILDT.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3617

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 septembre 2002, page 3335

Réponse publiée le : 9 décembre 2002, page 4833